



*Municipalité*

## AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

### Communication municipale n° 11/21

#### Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Barbey « REBSL : pour une augmentation des places d'accueil avec une maîtrise des coûts salariaux »

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Cette communication fait suite au dépôt d'un postulat au Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz le lundi 28 juin 2021, postulat renvoyé à la Municipalité suite au vote du délibérant.

Un postulat similaire a été déposé au Conseil communal de Blonay le mardi 29 juin 2021, mais la présidence du Conseil a refusé de le traiter le soir même, contrairement à ce que prévoit notre règlement du Conseil communal de Blonay.

Les informations contenues dans la présente communication complètent aussi la communication municipale du 28 juin 2021 de St-Légier-La Chiésaz et celle du 29 juin 2021 de Blonay.

Le postulat indique que des efforts ont été faits ces dernières années. Il est en effet intéressant de se pencher un peu sur les chiffres et notamment ceux de Statistiques Vaud qui viennent d'être publiés le 19 août dernier.

#### **PRESCOLAIRE, 0 à 4 ans :**

#### **Taux de couverture<sup>1</sup> en accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans)<sup>2</sup> par réseau, structures subventionnées ou non, Vaud, 2020**

*1) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.*

*2) Sans les écoles privées et les structures qui accueillent pour une durée limitée ou sans inscription.*

Le réseau REBSL a un très bon taux de couverture en occupant la **5ème position sur 29 réseaux vaudois**, avec 33.0 % pour les structures subventionnées [moyenne cantonale 23.0 %].

A noter que les deux autres réseaux de la Riviera, soit REVE (Vevey, La Tour-de-Peilz, Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny) pointent en 7<sup>ème</sup> position, alors que REME (Montreux, Veytaux) est au 11<sup>ème</sup> rang cantonal.

Des efforts importants ont été réalisés par un soutien financier croissant de nos deux communes. **En 2011, le REBSL pointait en 27<sup>ème</sup> position.**

Pour l'ensemble des structures (publiques et privées), le taux de couverture est de 36,6 % [moyenne cantonale 29,5 %] qui place le REBSL au 4<sup>ème</sup> rang. (REVE 11<sup>ème</sup>, REME 12<sup>ème</sup>) et de décliner le bon rang de nos structures :

- Nursery : 4<sup>ème</sup> position avec 36,7 % [moyenne cantonale 20,5 %]
- Garderie : 8<sup>ème</sup> position avec 28,3 % [moyenne cantonale 26,8 %]

+ 463 % c'est l'augmentation du nombre de places offertes à plein temps entre 2011 et 2020.

### **PARASCOLAIRE, 4 à 12 ans :**

**Taux de couverture<sup>1</sup> en accueil collectif parascolaire (4 à 12 ans)<sup>2</sup> par réseau, structures subventionnées ou non, Vaud 2020**

*1) Nombre de places offertes à pleins temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.*

*2) Sans les écoles privées ni les structures qui accueillent pour une durée limitée ou sans inscription.*

A l'instar du « préscolaire », le « parascolaire » a bénéficié d'un soutien financier accru des autorités qui place en 2020 notre réseau en **5<sup>ème</sup> position (28<sup>ème</sup> en 2011) sur 29 [moyenne cantonale 13,9 %]**, REVE pointe au 15<sup>ème</sup> rang et REME, 28<sup>ème</sup>. Pour l'ensemble des structures privées et publiques, le classement est identique pour notre réseau.

+ 80 % c'est l'augmentation du nombre de places offertes à plein temps entre 2012 et 2020.

### **ACCUEIL EN MILIEU FAMILIAL**

- 2020 : 25<sup>ème</sup> position, avec 14 accueillantes pour 44 places autorisées
- 2011 : 27<sup>ème</sup> position, avec 10 accueillantes pour 38 places autorisées.

L'accueil en milieu familial est plus développé dans les autres régions du canton.

### **COÛTS HORAIRES**

Pour apprécier la situation et comprendre les prises de positions des municipalités de comparer les coûts entre les réseaux. Les derniers indicateurs à disposition et fournis par la FAJE concernent 2019 et ont été publiés le 26 novembre 2020.

Le coût moyen est une donnée sensible en termes de variations annuelles. L'ouverture d'une structure supplémentaire, l'augmentation du nombre de places offertes, structures salariales, pyramides des âges peuvent, par exemple, contribuer à alourdir le coût moyen de l'année prise en considération. La FAJE précise que des valeurs se veulent indicatives et sont de nature comparative :

Au vu de la « stabilité » des positions de notre réseau année après année, nous pouvons tout à fait admettre ces données comme totalement fiables :

	<b>Précolaire</b>	<b>Parascolaire</b>	<b>Accueil familial de jour</b>
Minimum cantonal	CHF 9.34	CHF 7.05	CHF 7.75
Maximum cantonal	CHF 16.68	CHF 13.90	CHF 18.47
Réseau REBSL	CHF 16.68	CHF 13.73	CHF 13.44
	Notre réseau présente le coût horaire le plus élevé du canton et ce, pour la 3 <sup>ème</sup> année consécutive	Notre réseau présente un coût horaire élevé, et la tendance est un rapprochement avec le montant le plus élevé !	Notre réseau présente un coût horaire qui se trouve en milieu de classement au niveau cantonal, de manière stable.

Force est de constater que, dans le cadre des politiques publiques mises en place par les deux communes durant les deux dernières législatures, aucune autre n'a bénéficié d'une telle augmentation. Il est donc « faux » d'affirmer que les autorités en place n'ont rien fait dans le domaine de la petite enfance. Au contraire, la participation financière des communes a progressé de manière significative :

<b>PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES</b>			
<b>En 2011</b>			
Blonay	CHF	621'681.85	
St-Légier-La Chiésaz	CHF	492'737.00	
<b>En 2020</b>			
Blonay	CHF	2'053'531.66	
St-Légier-La Chiésaz	CHF	1'597'366.30	
<b>Augmentation en 10 ans</b>			
Blonay	CHF	1'431'849.81	+ 230.3%
St-Légier-La Chiésaz	CHF	1'104'629.30	+ 224.2 %
<b>En 2020 le montant représente</b>			
Blonay		env. 6.16 points d'impôt,	sur le taux de 68.5
St-Légier-La Chiésaz		env. 5.02 points d'impôt,	sur le taux de 68.5

L'effort consenti pour l'accueil de jour préscolaire représente en point d'impôt (réf. 2019) entre 2011 et 2020 (réf. 2019) :

- Blonay 1 point d'impôt = CHF 332'000.-, l'impact est de 4,3 points d'impôt
- St-Légier-La Chiésaz 1 point d'impôt = CHF 318'000.-, l'impact est de 4,4 points d'impôt

Concernant la parution du rapport annuel du REBSL, il est précisé dans la convention qui nous lie qu'il doit être disponible dans les 6 mois après la fin de l'exercice sous revue.

Ces constats viennent renforcer les préoccupations des municipalités qui les ont conduits à intervenir, à plusieurs reprises, auprès du REBSL, pour que la maîtrise des coûts soit effective en appliquant la nouvelle Convention Cantonale Collective de Travail (CCCT) et la grille salariale. Les droits acquis pour les collaborateurs en place et engagés avant 2022 sont garantis.

La Municipalité peut répondre aux questions du postulant :

**Question 1 :**

***S'adresser au réseau REBSL pour que ce dernier lui donne des données plus précises en matière de coût du personnel.***

Les données salariales sont sensibles et sont de la compétence du Conseil de fondation. Par contre, au moment où la CCCT et la grille salariale entrent en force, la classification des fonctions précisant les classes de salaires est quant à elle publique.

Comme déjà évoqué dans les dernières communications, la mise en place de politiques publiques doit être de compétence des autorités. Il s'agit bien d'un acte politique.

**Question 2 :**

***Etudier si des possibilités existent afin d'augmenter le nombre de places avec la même enveloppe budgétaire, respectivement réduire le prix de la place, en étudiant tout particulièrement l'option d'adhérer à la CCCT canton et y appliquer sa grille salariale.***

Il ressort que lors des premières démarches qui ont été effectuées par le REBSL en relation avec la CCCT, notre réseau était le seul au-dessus des grilles salariales proposées en annexe 1 de la CCCT. Tous les autres réseaux qui désiraient y adhérer voyaient leurs charges salariales augmenter, ce qui en a retenu un certain nombre ou en tous les cas ce qui a pu différer leur adhésion. Sur la base des indicateurs de la FAJE, le Personnel du REBSL est le plus cher du canton.

L'adhésion à la CCCT et de la grille salariale FSAE permettraient de réaliser des réductions de coûts lors des prochains engagements de personnel et plus particulièrement lors de l'augmentation des places d'accueil.

**Conclusions**

En conclusion, les municipalités tiennent à nouveau à relever la satisfaction des familles et la qualité de l'accueil au sein des structures de notre réseau. Elles regrettent cependant que le Conseil de Fondation soit devenu un lieu de débats politiques.

Pour les municipalités, et dans leur vision, la CCCT, si elle est appliquée telle quelle avec son annexe 1, permettrait justement de déplacer le débat « politique » où il devrait être, à savoir au niveau de la commission paritaire cantonale, dans laquelle sont représentés à la fois les employés et les employeurs.

S'éloigner de ce cadre cantonal posé, comme le souhaite le Conseil de Fondation de notre réseau, va pour nous à l'encontre d'un apaisement des tensions, puisque nous devrions toujours et systématiquement revenir sur des éléments de débats qui pourraient être résolus « un étage plus haut ».

Alors que diverses extensions devront être encore mises en place ces prochaines années par l'ouverture de nouvelles places, les municipalités pensent qu'il est impératif de modifier la gouvernance de la Fondation, afin que notre réseau puisse se préoccuper des réelles problématiques à résoudre :

- Proposer suffisamment de places d'accueil de qualité avec des coûts acceptables, en relation avec d'autres politiques publiques à mettre en place.

Les municipalités de Blonay et St-Légier-La Chiésaz sont convaincues que ce débat découle d'un choix de cadre de vie et n'est dès lors plus de la compétence des municipalités ou même du Conseil de Fondation du REBSL, mais bien du conseil communal. Elles invitent les nouvelles autorités de la commune de Blonay – Saint-Légier à reprendre ce dossier en explorant notamment les pistes suivantes :

- Mise en place d'une commission ad hoc dans le but d'étudier les différentes solutions de gouvernance afin de renforcer les relations entre le réseau et la commune. Par exemple l'intégration du personnel à un service communal ou d'une fondation aux statuts revisités, la gestion des structures confiées à un organisme « fondation – privée », rapprochement avec un autre réseau, etc.
- Renforcement de collaborations avec le secteur privé, fondation, etc.

Cette démarche permettra ensuite au conseil communal de débattre quant à l'orientation qui devrait prévaloir dans le futur pour une gouvernance efficiente du réseau de la petite enfance.

Entretemps, la Municipalité demande le gel de la CCCT ou toute nouvelle disposition engageant la politique salariale, le temps que le conseil communal puisse prendre sa décision dans le courant 2022. Cette disposition ne doit bien entendu pas exclure la possibilité de contracter avec tout organisme privé/fondation, pour louer de nouvelles places à des conditions de coûts inférieurs, afin de répondre aux attentes des familles de Blonay – Saint-Légier.

La Municipalité de St-Légier – La Chiésaz communique simultanément les mêmes informations à son Conseil communal.

Adoptée par la Municipalité le 28 septembre 2021

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



D. Martin



Le secrétaire



J.-M. Guex

Muni